PLAN REGIONAL DE SANTE 2018, ALERTE !!!

Maintenons la Chirurgie Cardiaque à Mondor !
UN RAPPORT INQIETANT DE L'ACADEMIE Nationale de MEDECINE !

L'Académie saisie dans sa séance du mardi 15 novembre 2016, a adopté un texte qui s'il devait être pris à la lettre par l'Agence régionale de Santé, dans le cadre du Plan régional de santé II, prévu par la Loi Touraine pour 2018/2028, serait mortifère pour H.MONDOR et notre département (www.academie-medecine.fr).
Prenant acte d'une mutation profonde en cours pour la cardiologie et de la chirurgie cardiaque, justifiant une réflexion sur la chirurgie cardiaque en 2025, l'Académie Nationale de Médecine recommande d'effectuer des regroupements au sein de la chirurgie elle-même et de créer des réseaux de chirurgie cardiaque pour réaliser les interventions non courantes. Une orientation, qui rejoint la vielle lune des années 2009, quand nous nous battions pour garder notre service de chirurgie cardiaque à Mondor mais aussi dans les 3 autres établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Nous refusons, au nom d'une analyse de l'évolution scientifique et médicale, cette dichotomie entre chirurgie cardiaque courante de l'adulte qui se ferai dans des centres de « proximité », et chirurgie d'expertise dans des centres de « référence ». **Et dans tous les cas, c'est par le haut qu'il faut construire les réponses aux besoins de la population, et non par une restriction en fonction de l'offre existante**.
Ne recommençons pas les erreurs de celles et ceux qui dans les années 70, ont instauré le Numérus clausus, pour réguler l'offre en médecins, avec la catastrophe que nous connaisons avec la démographie médicale en berne et un désert médical entrain de tisser sa toile dans nos bassins de santé.

Si, Messieurs les Académiciens, vous voyez juste, alors c'est dés maintenant qu'il faut construire les besoins de 2025. C'est pourquoi, nous exigeons plus de démocratie en santé, notamment alors que s'élabore le prochain Plan Régional de Santé (2018), obligation de la Loi TOURAINE, comme a cherché à le faire le Conseil départemental du Val-de-Marne, en réussissant le 7 décembre dernier, élu-e-s, syndicalistes et usagers, répondant notamment au souhait émis par notre Coordination.

Pétition !

Pour l'Hôpital public, un parking public et gratuit !!!

Les personnels et les usagers de l'Hôpital Henri Mondor ont besoin d'un nouveau parking. Mais la direction du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) H Mondor a décidé de se décharger de (ou déléguer ?) la construction et la gestion de ce nouvel équipement. Avec pour conséquence de le rendre payant dés la vingtième minute. Cela coutera aux patients, accompagnants ou visiteurs en moyenne 2 à 6 euros à chaque visite.
Cette décision est d'autant plus inadmissible et violente, qu'elle vise des personnes qui payent déjà un forfait hospitalier, quand ce ne sont pas des dépassements d'honoraires comme en dentaire, et qui souvent n'ont pas d'autres choix, vu leur santé ou leur situation personnelle que de prendre leur voiture, ou alors de prendre un Taxi ou une ambulance au frais de la Sécurité sociale !
Non seulement c'est inacceptable, injuste et inégalitaire mais c'est un vrai gâchis financier.

L'accès à un établissement public de santé ne peut être source de profit pour un promoteur et pour l'AP/HP.
Ensemble, exigeons la gratuité des parkings dans un Hôpital public !!!

Nom Prénom	Adresse ou Email	Statut	Signature

La Coordination de Vigilance du GHU Henri Mondor/Albert Chenevier
L'Intersyndicale CGT - SUD Mondor
coordination.vigilance.ghu@gmail.com/ **Janvier 2017**